

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3549

présenté par

Mme Bannier, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de
l'éducation et M. Sorre

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, après la quatrième phrase, insérer la phrase suivante :

« Il prévoit des mesures de nature à renforcer l'information des personnels de l'Éducation nationale chargés de l'orientation des élèves quant aux métiers du vivant et aux formations qui y préparent. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de renforcer l'information des personnels de l'Éducation nationale chargés de l'orientation des élèves - en particulier les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'Éducation nationale - quant aux métiers du vivant et aux formations qui y préparent. En effet, les auditions ont fait état du rôle crucial que peuvent jouer ces personnels dans la présentation qui est faite de l'enseignement agricole et l'orientation réussie des élèves qui pourraient s'y destiner. De trop nombreuses idées reçues sont pourtant encore présentes et requièrent une information voire une formation actualisée.